



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/03/2025

AFFICHEE LE :

07/03/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

24 mars 2025

L’an deux mil vingt cinq, le 19 mars, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRESENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTES : Laurence FILOCHE-GARNIER, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Laetitia POTTIER-DESHAYES À Corine RAYMONDE, Joël JEANNE À Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON À Mickaël MARIE,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

DELIBERATION N° DELIB-2025-181

RAPPORTEE PAR : Madame Emmanuelle LEPETIT

Après vérification de leurs bilans d'activités et financiers de la saison sportive 2023-2024, après analyse des budgets prévisionnels des saisons 2024-2025 (en cours) et 2025-2026 (à venir), et suite aux rendez-vous réalisés avec les responsables des sections sportives, il vous est proposé d'accorder aux associations ci-dessous une subvention de fonctionnement pour la saison sportive 2025-2026.

En application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1^{er} du décret n°2001-496 du 6 juin 2001, une autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. La convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

SUBVENTION AUX ASSOCIATION SPORTIVES
POUR DE LA SAISON 2025-2026

Associations	Montant subvention 2024-2025	Montant subvention 2025-2026
Association sportive du collège G. Guillemot	600 €	700 €
Association sportive du lycée Jules Verne	350 €	350 €
Caen Sud GR	0 €	1 000 €
La Gaule des Métales	1 300 €	1 300€
Mondeville football de table	1 000 €	1 000 €
Mondeville football gaélique	1 500 €	1 500 €
Mondeville gymnastique pour tous	7 000 €	11 000 €
Mondeville pétanque	1 500 €	2 500 €
Mondeville tennis de table	25 000 €	25 000 €
USOM athlétisme	95 600 €	95 000 €
USOM basket-ball	360 000 €	340 000 €
USOM cyclotourisme	1 000 €	1 000 €
USOM judo	15 000 €	20 000 €
USOM karaté	10 000 €	12 000 €
USOM natation	20 000 €	20 000 €
USOM plongée	2 000 €	1 500 €
USOM tennis	46 000 €	45 000 €
USONM football	140 000 €	130 000 €
Total	727 850€	708 850€

Après consultation de la commission « Sport, Culture, Lecture Publique et Événementiel » du mardi 11 février 2025,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'ATTRIBUER** les subventions (présentées ci-dessus) aux associations ;
- **D'APPROUVER** les conventions jointes à la présente délibération conformément à la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer les conventions avec les associations mentionnées ci-dessus ainsi que tout acte s'y rapportant.

Association sportive du collège G. Guillemot (700 €)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Association sportive du lycée Jules Verne (350 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Caen Sud GR (1 000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

La Gaule des Métallos (1 300 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Mondeville Football de table (1 000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Mondeville Football Gaélique (1 500 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Mondeville Gymnastique pour tous (11 000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	26	0	0	Hélène BURGAT

Mondeville pétanque (2 500 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Mondeville tennis de table (25 000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

USOM Athlétisme (95 000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	24	0	Nicolas BOHERE, Joël JEANNE, Véronique VASTEL	0

USOM Basket-ball (340 000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	24	0	Nicolas BOHERE, Joël JEANNE, Véronique VASTEL	0

USOM Cyclotourisme (1 000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

USOM Judo (20 000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

USOM Karaté (12 000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

USOM Natation (20 000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

USOM Plongée (1 500 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	24	0	Nicolas BOHERE, Joël JEANNE, Véronique VASTEL	0

USOM Tennis (45 000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	24	0	Nicolas BOHERE, Joël JEANNE, Véronique VASTEL	0

USONM Football (130 000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	24	0	Nicolas BOHERE, Joël JEANNE, Véronique VASTEL	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET